



## Hommes & métiers

NOTAIRES

# Notairia veut favoriser le développement du conseil

v L'ancien notaire et fondateur de CGP & Associés crée une offre à destination des notaires v Parmi les services, une mutualisation de la rédaction d'actes et l'animation d'un réseau

Par VALENTINE CLÉMENT

@ValentineClem  
 E-MAIL [vclement@agefi.fr](mailto:vclement@agefi.fr)

### Révolution numérique

et loi Macron obligent, les notaires en exercice doivent repenser leur modèle. Les 1.650 diplômés notaires qui devraient bientôt pouvoir librement s'installer devront également faire face à de nombreux défis. Fort de ce constat, Grégoire Masure, ancien notaire salarié et fondateur en 2013 d'un cabinet de conseil en gestion de patrimoine CGP & Associés (1), a créé Notairia, une société par action simplifiée chargée de les accompagner dans ces évolutions et d'animer le réseau formé par ses adhérents. Une initiative qui satisfait l'Autorité de la concurrence, son président Bruno Lasserre ayant cité la société en exemple le 9 juin dernier, mais qui irrite le Conseil supérieur du notariat (CSN) qui critique l'emploi de la qualification de « réseau notarial » par la structure.

**Développement du conseil patrimonial.** Notairia accompagne tout d'abord les notaires dans leur installation, proposant notamment à chaque adhérent une formation de dix jours destinée à renforcer leurs connaissances en matière de management et de conseil patrimonial. « Pour se différencier, apporter de la valeur ajoutée, le notaire doit aujourd'hui développer et mieux valoriser ses compétences en matière de conseil et sa formation trans-



GRÉGOIRE MASURE,  
président, Notairia

Notairia  
compte  
à terme  
internaliser  
le plus de services  
possible

versale le rend particulièrement compétent pour gérer les questions d'ordre familial et patrimonial », relève Grégoire Masure.

Ce dernier met en avant la double expérience professionnelle qu'il a pu avoir en tant qu'ancien notaire et ancien conseiller en gestion de patrimoine, et qui lui permet aujourd'hui de transmettre une « méthodologie de travail complémentaire ». A noter que si Grégoire Masure conserve encore quelques parts dans CGP & Associés, c'est qu'il n'aurait pas encore terminé de transmettre sa clientèle à son associée. Car le dirigeant l'assure, Notairia et CGP & Associés sont deux structures à part entière qui n'ont aucun lien l'une avec l'autre.

Par ailleurs, pour faciliter la bonne installation des jeunes notaires, une étude d'implantation est proposée par Notairia – via un partenaire externe – à l'aide d'un outil qui permet, grâce à un système de « scoring » géographique, de réaliser des recommandations. Enfin, une mise en relation avec un partenaire expert-comptable indépendant pourra être faite.

**Mutualisation de la rédaction d'actes.** Concernant l'accompagnement dans le fonctionnement de l'étude, Notairia compte notamment employer des juristes rédacteurs pour permettre la mutualisation de ce service aux adhérents de son réseau. L'idée est de libérer du temps au notaire afin qu'il se concentre sur sa

valeur ajoutée, « à savoir la relation client et notamment en droit patrimonial de la famille », précise Grégoire Masure. Notairia compte à terme internaliser le plus de services possible. En matière patrimoniale, un outil d'aide au conseil va être proposé aux notaires. « Un partenaire externe proposera une hotline patrimoniale, des consultations avec des ingénieurs patrimoniaux. Un outil proposant le suivi de la clientèle dans le temps sera également mis à sa disposition », indique le président de Notairia. Enfin, un extranet dédié, N-bureau, permettra aux notaires de piloter leur gestion, un dispositif développé par Serge Roux, directeur général de Notairia qui est doté d'une expérience en matière de management des risques.

**Un réseau.** Enfin, Notairia indique vouloir accompagner les notaires dans leur communication. « Notairia est une marque permettant une meilleure visibilité aux notaires membres grâce à une animation dédiée. Elle permet également de faire bénéficier de retours d'expériences et de synergies en mettant en avant les spécialisations des notaires membres », explique Grégoire Masure. Chaque notaire aura son site internet et recevra un kit d'installation (sceaux et tampons, plaques et panneau, cartes de vistes, etc.). Concernant le coût de l'adhésion à Notairia, une cotisation initiale et ensuite de fonctionnement est prévue.

(1) CGP & Associés (L'Agefi Actifs n°654, p.16).